

Procès-verbal du conseil communautaire
Du 26 Novembre 2019 – 20h30

Membres présents à la séance :

Monsieur	ATTOU	Yves	
Madame	BAILLY	Christiane	
Monsieur	BARANGER	Johann	Excusé
Monsieur	BARATON	Yvon	
Monsieur	BARATON	Fabrice	
Monsieur	BASTY	Jean-Pierre	
Monsieur	BAURUEL	René	
Monsieur	BERNIER	Bernard	
Madame	BIENVENU	Odile	
Monsieur	BONNET	Bernard	
Monsieur	BOUJU	Gilles	
Monsieur	CANTET	Jean-Paul	
Monsieur	CATHELINEAU	Eric	
Madame	CHAUSSERAY	Francine	
Monsieur	CLAIRAND	Alain	
Monsieur	CLEMENT	Philippe	
Madame	COBLARD	Micheline	
Monsieur	DELIGNÉ	Thierry	
Monsieur	DOUTEAU	Patrice	
Monsieur	DROCHON	Michel	Excusé
Madame	EVRARD	Elisabeth	
Monsieur	FERRON	Jean-François	
Monsieur	FRADIN	Jacques	
Madame	GIRALDOS	Fabienne	A donné pouvoir à Bernard MARTIN
Madame	GIRARD	Yolande	
Madame	GIRAUDON	Marylène	
Monsieur	GOURDIEN	Dominique	
Monsieur	GUERIT	Jean-Philippe	A donné pouvoir à Loïc MOREAU
Monsieur	GUILBOT	Gilles	
Monsieur	JEANNOT	Philippe	A donné pouvoir à Yves ATTOU
Madame	JUIN	Sophie	A donné pouvoir à Pascal OLIVIER
Madame	JUNIN	Catherine	
Monsieur	LEGERON	Vincent	
Monsieur	LEMAITRE	Thierry	
Monsieur	LIBNER	Jérôme	Excusé
Monsieur	MARTIN	Bernard	
Madame	MICOU	Corine	

Madame	MINEAU	Nadine	
Monsieur	MOREAU	Loïc	
Monsieur	MORIN	Joël	A donné pouvoir à J-François FERRON
Monsieur	OLIVIER	Pascal	
Monsieur	ONILLON	Denis	
Monsieur	PIRON	Benoît	A donné pouvoir à E. CATHELINÉAU
Madame	PROUST	Fabienne	
Monsieur	RIMBEAU	Jean-Pierre	
Monsieur	SOUCHARD	Claude	
Madame	TAVENEAU	Cécile	
Madame	TAVERNEAU	Danielle	
Madame	THIBAUD	Marie-Claire	

Membres en exercice : 49

Présents : 40

Pouvoirs : 6

Votants : 46

Date de la convocation : 19.11.2019

Secrétaire de séance : M Jean-François FERRON

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Président rappelle que la France vient de perdre 13 de ses militaires, morts au Mali et demande d'observer 1 mn de silence en leur mémoire.

Les membres du conseil communautaire se lèvent.

Ordre du jour

Monsieur le Président demande l'autorisation d'inscrire une délibération supplémentaire à l'ordre du jour :

ECONOMIE : Vente terrain – zone activité de l'Avenir 1

Le conseil communautaire donne son accord. Ce point est rajouté à l'ordre du jour.

1. Approbation PV conseil du 22.10.2019
2. **COMMANDE PUBLIQUE**
 - 2-1 attribution marché fourniture et livraison repas en liaison froide
 - 2-2 attribution travaux accessibilité et toiture
3. **PROJET STRUCTURANT**
 - 3-1 Multi-accueil Champdeniers- terrain – esquisse
4. **ZONE TOURISTIQUE**- projet réaménagement plan d'eau Cherveux St Christophe
5. **FINANCES**
 - 5-1 pacte financier et fiscal
 - 5-2 décision modificative budgétaire 2019
 - 5-3 Convention utilisation salles diverses
6. **ENFANCE JEUNESSE**
 - 6-1 Périscolaire – tarifs 2020
 - 6-2 avenant au contrat enfance jeunesse 2017-2020

7 SERVICE A LA PERSONNE

7-1 Affectation des résultats 2018

7-2 Tarifs 2020

7-3 Proposition de budget 2020

8 **URBANISME** - service commun ADS – convention et tarif 2020

9 **CPI Fenioux-Beugnon Thireuil** – bornage – cession terrain communal

10 ECONOMIE

10-1 contrat territoires d'industries

10-2 vente terrain zone d'activité de l'avenir 1

11 **REPRESENTATIVITE EXTERNE** : PETR et SMEG -modification désignation délégués

12 **INFORMATIONS DIVERSES** : maison de santé

1-approbation PV conseil du 22.10.2019

M BASTY, maire de Fenioux souhaite rectifier la feuille d'émargement du 22.10.2019, puisqu'il était présent au conseil communautaire.

Il précise également que parmi les sapeurs-pompiers, étaient présents :

- Le lieutenant MUZOLINI
- Le lieutenant Jean-Marc CHATELIER
- Le lieutenant Julien PINTAUD
- Le lieutenant Wilfried SICOT
- L'adjudant BOUTIN

Il est pris acte de ces rectifications au procès-verbal du conseil du 22 octobre 2019. Aucune autre remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2- COMMANDE PUBLIQUE

2-1 attribution marché fourniture et livraison repas en liaison froide à domicile

M FRADIN Vice-Président rappelle que le marché en cours avec API prend fin au 31 décembre 2019 et ne sera pas reconduit pour des raisons propres au prestataire.

Dans le cadre de la nouvelle consultation, 7 dossiers ont été retirés et 2 offres déposées.

VU le code de la commande publique

VU la délibération du 24 septembre 2019 approuvant le dossier de consultation des entreprises pour la fourniture et livraison de repas en liaison froide pour le service de portage repas à domicile

VU le rapport d'analyse des offres établi par la commission des marchés publics à procédure adaptée CMPA en date du 6 novembre 2019

VU les candidatures et offres reçues au nombre de 2

	CONVIVIO	RESTORIA
note valeur technique	40/60	54/60
note prix	40/40	35,98/40
prix unitaire global ttc	5,4333	5,92
NOTE TOTALE ATTRIBUEE	80/100	90,71/100
CLASSEMENT	2	1

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité DECIDE d'attribuer le marché de fourniture et livraison de repas à l'entreprise RESTORIA à compter du 1^{er} janvier 2020 pour une durée d'un an reconductible 1 fois et autorise le Président à signer l'acte d'engagement.

Restoria a proposé un bordereau avec prix détaillé pour chacun des 7 composants dont le pain pour le weekend à commander auprès d'un boulanger local, soit un coût total repas à 6.04 € ttc. Compte tenu de la complexité logistique, le prix global repas retenu avec 7 composants fourni par le prestataire est de 5.92 € ttc.

2-2 attribution travaux accessibilité et toiture

VU le code de la commande publique

VU la délibération du 2 juillet 2019 approuvant le dossier de consultation des entreprises pour les travaux accessibilité et toitures sur les écoles de St Pardoux, Mazières, St Marc la lande et le Centre socio-culturel

VU le rapport d'analyse des offres établi par la commission des marchés publics à procédure adaptée CMPA en date du 25 novembre 2019

VU l'allotissement du marché en 8 lots

VU l'estimation à l'APD de 227 300 € ht

VU les candidatures et offres reçues

N°	LOT	DCE € HT Valeur 09/2019	ENTREPRISES MIEUX-DISANTES			%
			NOM	NOTE	TOTAL € HT	
LOT 1	MACONNERIE - GROS-ŒUVRE	18 900,00 €	THUILLAS - CHAMPDENIERS	74,31	24 757,23 €	31,0%
LOT 2	VOIRIE	37 500,00 €	COLAS CENTRE OUEST - AIRVAULT	97,50	30 425,00 €	-18,9%
LOT 3	COUVERTURE - CHARPENTE	107 000,00 €	PIERRE RENAULT - MELLE	95,00	100 601,38 €	-6,0%
LOT 4	SERRURERIE	18 800,00 €	CSM - MAZIERES EN GATINE	67,50	20 087,76 €	6,8%
LOT 5	MENUISERIE EXTERIEURE	17 200,00 €	GIRARD - LE TALLUD	95,00	16 269,30 €	-5,4%
LOT 6	MENUISERIE INTERIEURE	7 400,00 €	GIRARD - LE TALLUD	84,85	11 965,20 €	61,7%
LOT 7	CLOISON SECHE - PLAFOND	5 700,00 €	MOTARD - VERRUYES	100,00	5 750,00 €	0,9%
LOT 8	PEINTURE - SOL SOUPLE	14 800,00 €	PIERRE GIRARD - COULOMBIERS	70,00	10 998,07 €	-25,7%
	TOTAL € HT	227 300,00 €			220 853,94 €	-2,84%

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité DECIDE D'attribuer le marché de travaux aux entreprises dénommées ci-dessus pour un montant total HT de 220 853.94 € soit 265 024.73 € ttc Et autorise le Président ou son représentant à signer les actes d'engagement de chacun des 8 lots avec les attributaires

Les crédits sont prévus au budget 2019 – opération 137

Mme Chausseray demande à connaître la répartition des travaux par site concerné.

3- PROJET STRUCTURANT

3-1 multiaccueil champdeniers- terrain – esquisse

Monsieur le Président rappelle les enjeux et les raisons qui ont préfiguré au projet de construction d'un multiaccueil sur Champdeniers initié par l'ex communauté de communes Val d'Egray

- développer l'attractivité du territoire pour les familles
 - faciliter la conciliation de la vie professionnelle et familiale par des services adaptés
 - offrir un service en structure collective au choix des parents et non concurrentiel avec l'accueil individuel à domicile de l'assistante maternelle
-
- la halte garderie actuelle ouverte 3 jours /semaine ne répond plus aux attentes des familles
 - une demande des familles recherchant un lieu d'accueil collectif ouvert 5 jours /7
 - un fonctionnement actuel sous dérogation de la PMI

bref rappel historique :

- **septembre 2016** : projet de construction d'un multiaccueil de 800 m² - coût prévisionnel travaux 800 000 ht
- **Achat d'un terrain** près siège social (1706 m²) en aout 2016
- **12 décembre 2016** : attribution du marché de maîtrise d'œuvre au cabinet d'architecture LAMBERT Nathalie avec une partie de missions en tranche ferme jusqu'à l'APD et le reste de la mission complète en tranches conditionnelles 1 et 2 jusqu'à la livraison
- **18.09.2017** : présentation des premières esquisses au bureau communautaire

Plusieurs comités techniques ont eu lieu dans le cadre des études d'esquisse et avant-projet sommaire tout au long de l'année 2017 jusqu'à l'APD.

M le Président précise que l'esquisse du projet ne correspondait pas aux attentes des professionnels et de la Pmi, c'est pourquoi il avait demandé sa suspension voire la résiliation du contrat de maîtrise d'œuvre.

Mais, après réflexion et au vu des dépenses de maîtrise d'œuvre engagées et des enjeux à relancer une consultation de maîtrise d'œuvre et de la perte de temps, il propose de continuer les études en maintenant le contrat avec Mme Lambert qui depuis, s'est associée avec M Degas.

programme proposé :

construction d'un multiaccueil de 20 places – ouvert du lundi au vendredi de 7h45 à 18h45 sur la commune de Champdeniers
pour l'accueil des jeunes enfants âgés de 2.5 mois à 6 ans
répondant aux normes d'accessibilité et aux critères de construction en vigueur

lieu d'implantation

M le Président propose de poursuivre les études du projet avec le même architecte mais avec un choix de terrain d'implantation différent :

- 1- Près du pôle sportif communautaire

2- Sur terrain communautaire (tennis et piste roller) – B 936-937-938

VU la compétence action sociale – gestion et animation de l'accueil petite enfance-

VU la nécessité de construire un multi accueil avec Ram sur la commune de Champdeniers de 20 places

VU l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre en date du 12/12/2016 au cabinet d'architecture Lambert pour une mission complète d'un montant global de 71 760 € ht soit 86 112 € ttc

VU l'avenant 1 du 12/12/2017 d'un montant de 5 408.72 € ht soit 6 490.46 € ttc pour travaux supplémentaires sur APS portant le montant global d'honoraires de maîtrise d'œuvre à 77 168.72 € ht soit 92 602.46 € ttc

VU la délibération du 26.02.2019 portant cession des parcelles B 936-937-938 à la commune de Champdeniers au prix de 700 €

Considérant la reprise des études de maîtrise d'œuvre tenant compte des hypothèses de lieu d'implantation de la construction

Considérant la proposition d'honoraires supplémentaires du maître d'œuvre pour APD n° 2 d'un montant de 5 520.24 € ht

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité DECIDE

-d'approuver le projet de construction d'un multi-accueil à Champdeniers de 20 places

-d'affermir les tranches conditionnelles 1 et 2 de maîtrise d'œuvre du cabinet d'architecture Lambert

-d'approuver l'avenant proposé au contrat de maîtrise d'œuvre pour reprise des travaux sur APD n° 2 de 5 520.24 € ht ce qui porte le nouveau montant total d'honoraires à 82 688.96 € ht soit 99 226.75 € ttc

-d'arrêter le choix du terrain d'implantation du projet sur les parcelles B936-937-938

-d'annuler en conséquence partiellement la délibération du 26 février 2019 portant cession des parcelles ci-dessus à la commune de Champdeniers prévue au prix de 700 euros.

M Ferron fait remarquer que la cession de ce terrain à la commune devait lui permettre de conserver le terrain de tennis dont la compétence est assurée par la commune. Cet équipement devra dès lors, être reconstruit sur un autre lieu.

M Rimbeau précise que le centre socio-culturel avait imaginé ce même terrain pour un projet structurant jeunesse, prévu dans le cadre du PIA « les jeunes s'en mêlent ». Une autre solution devra être recherché.

M Ferron souligne la cohérence entre le futur équipement destiné à la petite enfance, l'école, le pôle sportif, la médiathèque, le collège dans un même périmètre.

M Rimbeau rappelle que la halte garderie est actuellement gérée par l'association du Centre socio-culturel Val d'Egray et qu'il conviendra de réfléchir au mode de gestion de la future construction.

4-ZONE TOURISTIQUE –projet de réaménagement du Plan d'eau de Cherveux St Christophe

M Rimbeau rappelle que le Sivu, propriétaire du site est en attente d'une décision de poursuivre le projet de réaménagement par les adhérents que sont la communauté de communes du Haut Val de Sèvre et la communauté de communes Val de Gâtine.

La Région organise une réunion le 19 décembre prochain avec les différents acteurs pour étudier les modalités du financement dans le cadre du contrat de dynamisation territoriale – volet touristique-

M le Président ouvre le débat.

M Attou, conseiller communautaire et maire de St Christophe sur roc précise que la quasi-totalité des activités du site se trouvent côté Val de Gâtine (couvrant 90 % du site). Le projet est sérieux, bien conduit par sa Présidente, Mme Missioux et est en pleine cohérence avec le PNR. Le premier porteur de projet du camping n'a pas été retenu, un second doit être auditionné prochainement.

M Lemaitre souligne que la CC du Haut Val de Sèvre participe financièrement à 60 % contre 40 % pour la CC Val de Gâtine. Le camping est un élément phare dont l'objectif est de le gérer en DSP. Enfin, il rappelle que ce site relève de la compétence obligatoire de la Communauté de communes Val de Gâtine.

M Rimbeau précise que l'ARS a été reçu en Bureau dernièrement. La baignade en milieu naturel en DS est compromise en raison des cyanobactéries qui sont apparues à l'été 2019 entraînant l'interdiction de la baignade. Les traitements de l'eau seraient trop coûteux.

Mme Taverneau évoque un projet structurant pour le territoire, répondant aux attentes des touristes en matière de tourisme vert. Il est important de réaliser la phase 1 du projet.

M Guilbot souligne qu'il est un peu tôt de s'engager sans connaître l'avenir du camping.

Mme Evrard répond que le camping fonctionne l'été avec des jeunes.

M Olivier et Mme Chausseray demandent si les coûts de fonctionnement ont été étudiés.

Mme Evrard précise que l'entretien actuel sera maintenu après aménagement de la première phase.

M Lemaitre tient à préciser que sans investissement, il est très difficile d'entretenir dans de bonnes conditions le site. Le coût annuel d'entretien est de l'ordre de 7000 € /an. Si la cession de site est envisagée, il convient de le mettre en valeur

M Olivier rappelle que lorsqu'une collectivité obtient des subventions, il ne lui est pas possible de vendre avant un certain délai.

M Cathelineau est de cet avis, aucun investisseur ne viendra si aucun aménagement n'est fait.

M Ferron soulève 2 solutions : la friche ou la réalisation de la phase 1 avec station d'épuration comprise dans le coût estimatif global annoncé

M Bauruel souhaite éviter que ce site ne devienne une friche et demande à ne pas se focaliser sur la baignade. Un camping agréable peut être attirant. Le Département a porté à son budget l'étude sur l'origine de la prolifération des cyanobactéries.

Mme Mineau rappelle que les 2 plans d'eau Verruyes et Cherveux-St Christophe affichent « baignade » sur leur site à l'attention des touristes. Pour elle, sans baignade, la fréquentation sera moins importante.

Mme Chausseray est favorable au tourisme vert. Mais alors, pourquoi ne pas faire une piscine couverte à Champdeniers pour favoriser la baignade ?

M Rimbeau évoque la nécessité d'avoir une vue globale et une politique générale sur le territoire dans ce domaine.

Il clôt le débat.

VU la compétence création, aménagement, entretien et gestion de zones touristiques
VU la compétence exercée par le Syndicat Intercommunal du plan d'eau de Cherveux- St Christophe sur Roc concernant l'exploitation, l'aménagement, la promotion touristique du plan d'eau et la réalisation des équipements nécessaires aux activités qui pourraient s'y rattacher Roc
VU l'avant-projet de réaménagement du plan d'eau validé par le comité syndical du Sivu en date du 9 juillet 2019

VU la situation géographique du plan d'eau situé sur les deux territoires des communautés de communes du Haut Val de Sèvre et de Val de Gâtine

VU la programmation des travaux en plusieurs phases :

- **Phase 1** : aménagement du parking , de la plage, des berges, de la clairière de jeux, d'un skate park et d'un poste de refoulement
pour un montant total estimé à 1 538 000 euros ht (dont 126 800 € ht d'honoraires de maîtrise d'œuvre) y compris la station d'épuration
- **Phase 2** : aménagement et extension du camping, d'une réserve incendie, aménagement du parking d'appoint
pour un montant total estimé à 1 167 800 € ht (dont 68 600 € ht d'honoraires de maîtrise d'œuvre)

considérant le courrier de Mme la Présidente du SIVU en date du 12 août 2019 sollicitant une participation financière au financement de la phase 1 du projet par apport supplémentaire annuel des deux communautés de communes évalué comme suit :

CC VAL DE GATINE = 15 283 €
CC HAUT VAL DE SEVRE = 22 924 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire par un vote à bulletins secrets (sur 46 voix exprimées, 39 POUR, 6 CONTRE et 1 abstention) DECIDE

d'approuver l'aménagement de la phase 1 du plan d'eau Cherveux-St Christophe sur roc et la participation financière supplémentaire afférente

5-FINANCES –

5-1 Pacte financier et fiscal

M Rimbeau informe qu'un projet de pacte financier et fiscal sera adressé prochainement pour délibération au prochain conseil communautaire de décembre.

5-2 décisions modificatives budgétaire 2019 – crédits supplémentaires

VU le vote des budgets primitifs en principal et annexes en date du 2 avril 2019
VU les décisions modificatives du 2 juillet et 24 septembre 2019

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à la majorité (46 voix exprimées : 2 CONTRE, 1 ABSTENTION)

ADOpte les décisions modificatives ci-dessous.

DECIDE DE REGULARISER l'affectation des résultats 2015-2016 et 2017 du service à la personne présentant un excédent de 14 231.15 € au compte 002 – excédent de fonctionnement reporté sur l'exercice 2019 comme suit :

pour 1 692,42 € sur l'activité SAD (gestion contrôlée)
pour 12 538,73€ sur l'activité SAP (gestion libre)

DM2 BUDGET PHOTOVOLTAIQUE

COMPTE	DEPENSES	MONTANT	COMPTE	RECETTE	MONTANT
63511	Cotisation foncière des entreprises	140,00	701	Vente de produits finis	140,00

DM2 SERVICE A LA PERSONNE

COMPTE	DEPENSES	MONTANT	COMPTE	RECETTE	MONTANT
6251	Voyages et Déplacements	2 000,00	002	Excédent de fonctionnement	14 231,15
64111	Personnel titulaire	4 731,15			
64116	Indemnité préavis de départ	7 500,00			
	TOTAL	14 231,15			14 231,15

DM 3 BUDGET PRINCIPAL

COMPTE	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	MONTANT
739211	Attributions de compensation	4 999,00
7391178	Autres dégrevements sur contribution directes	10 830,00
6218	Autre personnel extérieur (Interim)	50 000,00
65548	Autres contributions (FISAC)	7 515,00
678	Autres charges exceptionnelles	-362 060,84
023	Virement à la section d'investissement	288 716,84
	TOTAL	0,00

COMPTE	DEPENSES INVESTISSEMENT	MONTANT	COMPTE	RECETTE	MONTANT
2183/124	Matériel de bureau et informatique	-750,00	28182/040	Amort. Matériel transport	2,00
2184/124	Mobiliers	750,00	28132/040	Amort. Immeuble de rapport	69,00
276351	Créances aux budgets annexes	288 716,84	28183/040	Amort. Matériel bureau et informatique	-71,00
			021	Virement de la section de fonct	288 716,84
	TOTAL	288 716,84			288 716,84

DM1 ZONE DE L'AVENIR 1

COMPTE	DEPENSES FONCTIONNEMENT	MONTANT	COMPTE	RECETTE FONCTIONNEMENT	MONTANT
605	Achat de mat.équip.&travaux	2 942,04	7015	ventes de terrains aménagés	-2 652,00
71355/042	Variation des stocks de terrains	149 768,32	71355/042	Variation des stocks de terrains	84 072,03
023	Virement à la section investissement	-71 290,33			
	TOTAL	81 420,03			81 420,03

COMPTE	DEPENSES INVESTISSEMENT	MONTANT	COMPTE	RECETTE INVESTISSEMENT	MONTANT
3555/040	Variation des stocks de terrains	84 072,03	1641	Emprunt	5 594,04
			3555/040	Variation des stocks de terrains	149 768,32
			021	Virement de la section de fonctionnement	-71 290,33
	TOTAL	84 072,03			84 072,03

DM2 ZONE DE L'AVENIR 2

COMPTE	DEPENSES FONCTIONNEMENT	MONTANT	COMPTE	RECETTE FONCTIONNEMENT	MONTANT
608/043	Frais accessoire sur terrains	8636.60	7015	Terrains à aménager	-288 716,84
			7133/042	Variation des stocks en cours biens	266 871,49
			7134/042	Variation des stocks en cours services	21 845,35
			791/043	Transfert charges gestion courante	8636.60
	TOTAL	8636.60			8636.60

COMPTE	DEPENSES INVESTISSEMENT	MONTANT	COMPTE	RECETTE INVESTISSEMENT	MONTANT
3351/040	Variation des stocks en cours biens	266 871,49	168748	Avance du budget principal	288 716,84
3354/040	Variation des stocks en cours services	21 845,35			
	TOTAL	288 716,84			288 716,84

5-3 Convention utilisation salles diverses

La Communauté de communes Val de Gâtine utilise diverses salles pour assurer l'exercice de ses compétences

Elle met à disposition également des équipements communautaires pour les besoins des communes.

A ce titre, et suite à la fusion, il convient de régulariser la situation entre les parties en définissant les conditions financières

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité DECIDE d'autoriser le Président à signer les conventions afférentes entre les parties telles qu'indiquées ci-dessous :

Liste des salles mise à disposition par les communes ou autres à la CCVG :

désignation DU BIEN	propriétaire	service utilisateur	horaires	participation financière	modalités révision
salle périscolaire	OGEC St Joseph St Pardoux	périscolaire	7h30-8h45 et 15h45-18h30	forfait 483,14 /an	indexé sur IRL
		garderie	12h-12h30		
salle périscolaire /cantine	OGEC St martin St Georges de N	périscolaire	7h30-9h00 et 15h45-18h30	forfait 483,14/an	indexé sur IRL
		garderie	12h-12h30		
salle Tonnet	commune d'Ardin	périscolaire	7h-9h00 et 15h45-19h semaine d'école	94,60 /mois	en fonction des consommations
		garderie attente bus VAC SCOL coulonges	7h-9h00 et 17h-19h sur les vacances	gratuit	

désignation DU BIEN	propriétaire	service utilisateur	horaires	participation financière	modalités révision
foyer rural	commune St Pardoux - Soutiers	accueil de loisirs VAC SCOL 7 sem/an	7h30-18h30	50 €/semaine soit 350 €/an	
salle de garderie	commune de St Pompain	RAM Itinérant	Très occasionnellement	gratuit	
		garderie attente bus VAC SCOL coulonges	7h-9h et 17h-19h sur les vacances		
salle périscolaire /école	commune La Chapelle Thireuil	garderie attente bus VAC SCOL coulonges	7h-9h et 17h-19h sur les vacances	gratuit	
salle polyvalente	commune Clavé	école - salle motricité	à la demande	forfait 200 €/an	

désignation DU BIEN	propriétaire	service utilisateur	horaires	participation financière	modalités révision
salle périscolaire hall +salle motricité salle restauration	commune de Champdeniers	accueil loisirs mercredi	36 mercredi/an	1200 € /an	en fonction des consommations
cantine école Belle Etoile	commune de Coulonges s/A	mercredi	36 mercredi /an	gratuit	échange avec le SEJ coulonges
		vacances scolaires	80 jours environ		

Salles mise à disposition par la communauté aux communes :

désignation du BIEN	propriétaire	service utilisateur	horaires	participation financière	Modalités de révision
salle péricolaire +1 bureau à Clavé	cc val de Gâtine	Sivu restauration scolaire	tous les jours d'école	718 €/an	indexé sur IRL
SEJ Coulonges	CC val de Gâtine	accueil péricolaire matin/soir	tous les jours d'écoles	gratuit	échange avec la cantine Belle Etoile Coulonges

5.4 convention mise à disposition aire sportive par le SIVOM à la communauté de communes

VU l'article L 1311-15 du CGCT prévoyant que l'utilisation d'équipements collectifs par une collectivité territoriale, un EPCI ou un syndicat mixte fait l'objet d'une participation financière au bénéfice de la collectivité territoriale, de l'EPCI ou du syndicat mixte propriétaire de ces équipements.

CONSIDERANT que la communauté de communes VAL DE GATINE utilise l'aire sportive appartenant au SIVOM de Coulonges sur l'Autize pour les besoins de ses services

CONSIDERANT que dans un souci de gestion clarifiée et équitable des installations sportives couvertes existantes sur le territoire communautaire, souhaite établir une convention d'utilisation et de compensation financière de l'équipement sportif avec le SIVOM de Coulonges

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité DECIDE

d'autoriser le Président à signer la convention d'utilisation de l'aire sportive couverte de Coulonges pour les besoins de ses propres services avec versement d'une participation financière sur la base du nombre total d'habitants des communes d'Ardin, Béceleuf, Beugnon-Thireuil, le Busseau, Coulonges sur l'autize, Faye sur Ardin, Fenioux, Puy Hardy, St Laurs, St Maixent de Beugné, St Pompain et Scillé.

Cette participation comprend tous les frais de fonctionnement de l'aire sportive et s'élève pour l'année 2019 à la somme de 62 892 €

le versement se fera en une seule fois annuellement au vu d'un état des dépenses et recettes prévisionnel avec régularisation au réel en année n+1

6-1 tarifs 2020

Mme Taverneau, Vice-Présidente expose :

Le conseil communautaire a validé le principe d'harmoniser les tarifs du mercredi après-midi sur 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2019 sur l'ensemble des 3 sites d'accueil Coulonges, Champdeniers et St Pardoux pour atteindre à terme en 2021 un tarif identique selon 5 quotients familiaux
(le rythme scolaire étant différencié sur les 3 secteurs, il n'a été retenu que le mercredi de 12h-19h dans un premier temps)

VU l'avis favorable du bureau

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire DECIDE

de fixer les tarifs de l'accueil du mercredi ½ journée à partir de 12 h avec repas et goûter à compter du 1^{er} janvier 2020 comme suit :

quotient familial		Coulonges	St Pardoux	Champdeniers
QF 1	De 0 à 460	8,40 €	7,75 €	8,40 €
QF 2	De 461 à 770	9,40 €	8,35 €	9,40 €
QF 3	De 771 à 1050	0,00 €	9,25 €	0,00 €
QF 4	De 1051 à 1350	0,00 €	10,15 €	0,00 €
TARIF PLEIN	de 1351 et +	10,90 €	10,90 €	10,90 €

d'appliquer à la majorité (M OLIVIER vote CONTRE) les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2020 comme suit :

➤ **accueil périscolaire matin et soir secteur MAZIERES EN GATINE**

QF	TRANCHES	la présence 15 H 45 à 16 H 30 pour les enfants du bus	la présence 7 H 30 à 9 H	la présence 15 H 45 à 18 H 30	le mercredi 12 H à 12 H 30
1	De 0 à 460	0,20 €	0,36 €	0,57 €	0,33 €
2	De 461 à 770	0,20 €	0,48 €	0,69 €	0,33 €
3	De 771 à 900	0,20 €	0,58 €	0,79 €	0,33 €
4	De 901 à 1050	0,20 €	0,70 €	0,90 €	0,33 €
5	De 1051 à 1200	0,20 €	0,82 €	1,03 €	0,33 €
6	De 1201 à 1350	0,20 €	1,01 €	1,22 €	0,33 €
7	De 1351 à 1500	0,20 €	1,11 €	1,32 €	0,33 €
8	Au-delà de 1500	0,20 €	1,23 €	1,44 €	0,33 €

QF	TRANCHES	la présence 15 H 45 à 16 H 30 pour les enfants du bus	la présence 7 H 30 à 9 H	la présence 15 H 45 à 18 H 30	le mercredi 12 H à 12 H 30
1	De 0 à 460	0,20 €	0,36 €	0,57 €	0,33 €
2	De 461 à 770	0,20 €	0,48 €	0,69 €	0,33 €
3	De 771 à 900	0,20 €	0,58 €	0,79 €	0,33 €
4	De 901 à 1050	0,20 €	0,70 €	0,90 €	0,33 €
5	De 1051 à 1200	0,20 €	0,82 €	1,03 €	0,33 €
6	De 1201 à 1350	0,20 €	1,01 €	1,22 €	0,33 €
7	De 1351 à 1500	0,20 €	1,11 €	1,32 €	0,33 €
8	Au-delà de 1500	0,20 €	1,23 €	1,44 €	0,33 €

Dérogation garderie	1.02 € la ½ h supplémentaire
Pénalité de retard	5 € par ¼ h /enfant

de maintenir les tarifs de l' ACCUEIL DE LOISIRS ST PARDOUX : (accueil +repas + gouter +activité compris)

La journée	15 €
La Journée QF 2 CAF	11 €
La journée QF 1 CAF	6 €
Arrhes à la réservation	4,50 € / jour /enfant

de maintenir les tarifs du secteur de COULONGES SUR L AUTIZE comme suit :

- **ACCUEIL PERISCOLAIRE** tous les jours sauf mercredi après-midi : 7 H 00/9h00 – 15h45 ou 16h00/19 H 00

Allocataire CAF/MSA	Tarif Matin de 7h00 à 9h00	Tarif Matin de 8h00 à 9h00	Tarif soir de 15h45 ou 16h00 à 16h30 (enfants bus)	Tarif soir de 15h45 ou 16h00 à 17h30 + goûter	Tarif soir de 15h45 ou 16h00 à 19h00 + goûter
	2.75€	1.60 €	0.20 €	1.80 €	2.75 €

mercredi après-midi

quotient	De 12h00 à 14h00	De 14h00 à 19h00	de 12h à 19 h
		Sans repas	Repas et goûter compris
Alloc CAF/MSA QF 1 0-550 €	5.00 €	6.20 €	8.40 €
Alloc CAF/MSA QF 2 551-770 €	5.00 €	7.20 €	9.40 €
Alloc CAF/MSA Tarif plein	5.00 €	8.20 €	10.90 €

mercredi matin :

quotient	De 7h à 12 h	De 7h à 14 h	De 7h à 19h
		Repas compris	Repas et goûter compris
Alloc CAF/MSA QF 1 (0 -550 €)	5.20 €	7.40 €	10.60 €
Alloc CAF/MSA QF 2 (551-770 €)	6.20 €	8.40 €	11.60 €
Alloc CAF/MSA Tarif plein	7.20 €	9.40 €	13.00 €

ACCUEIL DE LOISIRS COULONGES : 7H00 – 19H00**(accueil + repas + gouter + activité compris)**

	A la journée
<i>Non Allocataire</i>	15,40 €
Allocataires C.A.F. et MSA	13,00 €
Allocataires C.A.F. et MSA Q.F.2.	10,00 €
Allocataires C.A.F. et MSA Q.F.1.	4,80 €
Séjours enfants 3 à 12 ans	
<i>Non Allocataire</i>	26,45 €
Allocataires C.A.F. et MSA	24,40 €
Allocataires C.A.F. et MSA Q.F.2.	21,35 €
Allocataires C.A.F. et MSA Q.F.1.	16,25 €
Séjours adolescents 12 - 16 ans	
<i>Non Allocataire</i>	37,15 €
Allocataires C.A.F. et MSA	34,90 €
Allocataires C.A.F. et MSA Q.F.2.	31,85 €
Allocataires C.A.F. et MSA Q.F.1.	26,75 €

6-2 avenant au contrat enfance jeunesse 2017-2020

La Communauté de Communes Val de Gâtine a souhaité développer le temps de travail de l'animatrice du Relais Assistants Maternels situé à Coulonges sur l'Autize lors du renouvellement du contrat de projet du RAM réalisé en 2019.

A partir du 1er janvier 2020, l'agrément du RAM passera de 0,8 ETP à 0,9 ETP.

Ce développement sera intégré au contrat enfance jeunesse 2017-2020 par avenant.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité DECIDE
d'approuver l'intégration de ce développement dans le CEJ
Et d'autoriser le président à signer l'avenant au contrat.**

7-SERVICE D'AIDE et D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE -SAAD-

7-1 proposition d'affectation des résultats 2018 sur le budget 2020 :

VU les articles R 314-51 à R 314-55 et R 314-74 du Code de l'action sociale

VU le compte administratif 2018 du budget annexe SAAD laissant apparaître un déficit globale de fonctionnement de 116 094.84 €

VU la notification du résultat 2018 retenue par l'autorité de tarification en date du 25.10.2019

constatant un déficit de 67 669.56 € sur l'activité de gestion contrôlée (SAD)

Considérant que l'affectation des résultats 2018 doit être affecté lors de la procédure d'autorisation budgétaire pour 2020

Considérant que le résultat 2016 sur l'activité libre (SAP) est reprise en 2020

RESULTAT 2018	SAD	SAP
-116 094,84	-67 669,56	-48 425,28
RESULTAT 2018 A AFFECTER	SAD	SAP
au budget 2020 :	-67 669,56	-48 425,28
Correction part 2016 du SAP		20 759,81
TOTAL :	-67 669,56 €	-27 665,47

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité DECIDE :
d'affecter les résultats ci-dessus comme suit :

- **au compte 106860 réserve de compensation des déficits pour 283.60 € (solde du compte)**
- **au compte 1190 report à nouveau déficitaire 67 385.96 € (activité SAD)**
- **au compte 002 déficit de fonctionnement pour 27 665.47 (activité SAP) et 67 385.96 € (activité SAD) soit un total de 95 051.43 €**

M Lemaitre quitte la salle

7-2 tarifs service à la personne (non tarifés) 2020

M FRADIN, vice-président expose que compte tenu du déficit de l'activité libre (SAP), il est souhaitable d'augmenter les tarifs des services comme suit et d'instituer des frais pour constitution de dossier à première demande ou classer sans suit :

➤ SERVICES A LA PERSONNE (hors tarification autorité départementale)

	TARIF HORAIRE 2020
PRESTATIONS ASSUREES DU LUNDI AU VENDREDI	
Heures "confort" entretien courant du logement -	22,00 €
Garde d'enfants en journée (hors garde en horaires décalés)	
Garde d'enfants horaires décalés	20,70 €
PRESTATIONS ASSUREES DU LUNDI AU SAMEDI	
heures aide à la personne ou complément APA semaine	23,00 €
PRESTATIONS ASSUREES LES DIMANCHES ET JOURS FERIES	
Heures aide à la personne ou complément APA WE/JF	26,00 €
Tarifs mutuelles	
MUTUAIDE	
AUTRES MUTUELLES	22,60 €
PARTICIPATION AUX FRAIS	
PAR MOIS	
Frais de gestion	5,50 €
Frais de déplacements	3,50 €
Frais constitution dossier (1ere demande et ss suite)	20,00 €
TARIFS PRESTATION DEPLACEMENTS	
Accompagnement des enfants (trajet au km)	0,45 €/km
courses - accompagnement des usagers	

Adopté à l'unanimité

➤ GARDE ENFANTS A HORAIRES ATYPIQUES

	Revenus mensuels des familles et prestations familiales			tarif 2020
	1 enfant	2 enfants	3 enfants	
1	0 à 1300 €	0 à 1600 €	0 à 1800 €	4,70 €
2	1301 à 2000 €	1601 à 2300 €	1801 à 2700 €	5,70 €
3	2001 à 3000 €	2301 à 3300 €	2701 à 3700 €	6,70 €
4	3001 à 4000 €	3301 à 4300 €	3701 à 4500 €	10,20 €
5	4001 à 4500 €	4301 à 4800 €	4501 à 5000 €	14,20 €
6	4500 € et plus	4800 € et plus	5000 € et plus	20,70 €

Adopté à l'unanimité

➤ FOURNITURE ET LIVRAISON REPAS A DOMICILE

	Tarif 2020
Secteur Mazières et Champdeniers	9.95 € ttc
Secteur Allonne	10.95 € ttc

Adopté à l'unanimité

La convention de prestation sur la commune d'Allonne est reconduite pour 2020.

7.3 proposition budget 2020 accompagnement à la personne (activité SAD et SAP)

M FRADIN vice-président expose :

La communauté de communes Val de Gâtine intervient en qualité de prestataire pour les services d'aide à domicile

Le Conseil Départemental arrêtera le budget primitif 2020 du SAAD, à partir des éléments budgétaires transmis, et fixera le tarif horaire des interventions à domicile de ce service.

En 2020, le projet de budget est basé sur un nombre prévisionnel d'interventions de 41 000 h (33 855 h sur l'activité SAD et 7144 h sur le SAP)

Le nombre d'agent reste stable avec 28.51 ETP dont 23.65 ETP sur l'activité SAD

VU le code général des collectivités territoriales

VU le code de l'Action Sociale des Familles en ses article L314-7 et R314-4 et R314-20

VU l'instruction budgétaire et comptable M22

VU l'arrêté préfectoral complémentaire portant création du budget annexe services à la personne à domicile

VU la délibération n° 2019-9-10 portant sur la reprise des résultats 2018 avec correctif 2016 (SAP)

CONSIDERANT les propositions budgétaires de l'activité prestataire du SAAD pour l'exercice 2020 telles qu'annexés à la présente délibération

après en avoir délibéré, le conseil communautaire

ADOpte la proposition 2020 de l'activité prestataire du SAAD qui sera adressée à l'organe de tarification compétente et résumée comme suit :

Section fonctionnement

DEPENSES EXPLOITATION	BP 2020	<i>dont activité SAD</i>	<i>dont activité SAP</i>
G1-dépenses exploitation courante	71 700,00	59 981,48	11 718,52
G2-dépenses du personnel	1 093 630,00	816 856,98	276 773,02
G3-dépenses de structure	29 817,00	23 014,23	6 802,77
G3-report déficit 2018	95 051,43	67 385,96	27 665,47
TOTAL DEPENSES	1 290 198,43	967 238,65	322 959,78

RECETTES EXPLOITATION	BP 2020	<i>dont activité SAD</i>	<i>dont activité SAP</i>
G1- produits de la tarification	721 300,00	<i>721 300,00</i>	<i>0,00</i>
G2-produits d'exploitation	568 898,43	<i>35 206,00</i>	<i>533 692,43</i>
G3- produits financiers	0,00	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
TOTAL RECETTES	1 290 198,43	<i>756 506,00</i>	<i>533 692,43</i>

ADOPTÉ la proposition de tarif 2020 à 25.55 € de l'heure pour le service prestataire SAD

AUTORISE le Président ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à la présente délibération. ,

ADOPTÉ le budget en section d'investissement pour 2020 comme suit :

DEPENSES INVESTISSEMENT	BP 2020
205 Licences	264,00
2183 Matériel de bureau et informatique	11004,00
2184 Mobilier	1530,00
TOTAL DEPENSES	12798,00
RECETTES INVESTISSEMENT	
28183 Matériel de bureau et inform.	1030,00
2805 Licences	11768,00
TOTAL RECETTES	12798,00

M Rimbeau souligne que pour diminuer le déficit annuel, il serait nécessaire de bénéficier d'un tarif horaire plus conséquent. Actuellement, l'attribution tarifaire est de 20.54 € /h en 2019 et ne couvre pas le coût de revient horaire du service (25.55 € en 2020)

Il déplore le plafonnement pénalisant du tarif à une augmentation de 0.40 % par an et fait le constat que toutes les structures SAAD du département des Deux-Sèvres bénéficient d'un tarif à géométrie variable (entre 20.40 €/h et 22.42 €/h)

Des études sont en cours au sein du service pour rechercher des économies et notamment sur les frais de déplacements.

8-URBANISME - service commun ADS – convention et tarif 2020

M RIMBEAU rappelle que le coût d'instruction des autorisations d'urbanisme est partagé entre la budget de la communauté de communes et les communes concernées.

La communauté de communes met en recouvrement le coût de l'instruction des actes en fonction des choix des communes membres et selon un barème tarifaire porté à la convention.

VU la délibération du 16 mai 2017 portant création d'un service commun pour l'instruction des actes et autorisation de droit du sol

sur proposition du Bureau,

après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité DECIDE

de maintenir les tarifs 2019 en 2020 comme suit :

Acte d'urbanisme	Coût unitaire en €
Certificat d'urbanisme opérationnel (b)	50
Déclaration Préalable (travaux et division)	87.50
Permis de démolir	100
Permis de construire	125
Permis d'aménager	150

d'autoriser le Président à signer les conventions pour une durée d'un an :

- **Avec les communes qui ont un document d'urbanisme du 1^{er} décembre 2019 jusqu'au 30 novembre 2020.**
- **Avec les communes aujourd'hui en RNU : à compter de la date à laquelle les services de la DDT n'instruiront plus les demandes (date d'approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal), jusqu'au 30 novembre 2020.**

9-CENTRE PREMIER SECOURS -Transfert propriété-

M le Président informe que la construction du centre de première intervention communale Fenioux-Beugnon Thireuil - est achevée.

Considérant que la commune du Fenioux est propriétaire de l'emprise foncière
Considérant la délibération du conseil communautaire en date du 23 janvier 2018 acceptant la mise à disposition du terrain par la commune du Fenioux pour la construction du CPI
Considérant qu'il convient de régulariser la propriété du bien communautaire en prévoyant une division parcellaire et la cession de l'emprise concernée.
Considérant le procès-verbal de bornage par géomètre en date du 19/11/2019

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité DECIDE

d'autoriser le Président ou son vice-président à signer l'acte de transfert de propriété entre la commune du Fenioux et la communauté de la parcelle concernée d'une superficie de 1351 m² à l'euro symbolique en l'étude notariée au choix des parties. dit que les frais notariés seront pris en charge par la communauté de communes et imputer à l'opération 103 au budget 2020

10. ECONOMIE –

10.1 Contrat territoires d'industries

M le Président expose :

Le dispositif « Territoires d'industrie » s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires. Elle vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention qu'ils relèvent de l'État et de ses opérateurs, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ou des entreprises, au service de l'industrie et de leur territoire.

Par courrier en date du 28 février 2019, le Président de Région, chargé du pilotage de l'initiative Territoires d'industrie à l'échelon régional, a informé la Communauté de communes Val de Gâtine qu'elle faisait partie du territoire dénommé Nord Poitou, composé des intercommunalités suivantes :

Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais
Communauté de communes de l'Airvaudais Val de Thouet
Communauté de communes du Loudunais
Communauté de communes de Parthenay-Gâtine
Communauté de communes du Thouarsais
Communauté de communes de Val de Gâtine

Ce territoire fait partie des 124 autres territoires lauréats du dispositif.

Dans ce cadre, les intercommunalités assurent le pilotage et l'animation de proximité de la démarche, en lien avec les industriels.

Elles définissent les enjeux du territoire, les ambitions et priorités ;
mobilisent les moyens nécessaires pour co-construire un projet de Territoire d'Industrie et assurer un pilotage local réactif ;
s'engagent à soutenir des actions issues des orientations stratégiques du contrat.

Au-delà de la Région et des intercommunalités, seront signataires du contrat : les partenaires économiques (industriels, réseaux consulaires, UIMM,..., l'Etat, la Banque des Territoires, BPI France, Pôle Emploi, Business France, et le cas échéant, les Conseils départementaux et les universités.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité DECIDE

- **d'autoriser l'inscription de la Communauté de Communes du VAL DE GATINE au dispositif Territoires d'industrie**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à prendre toutes dispositions pour élaborer et signer ce contrat avec les autres partenaires**

10.2 vente lot sur ZA de l'avenir 1 – Coulonges sur l'Autize

Monsieur le Président expose :

Une demande d'installation sur la zone de l'Avenir à Coulonges sur l'Autize a été formulée par un paysagiste

M GIRAUDIN de COULONGES ESPACES VERTS - Coulonges sur l'Autize

La communauté de communes Val de Gâtine est propriétaire d'un lot ZC 428 d'une superficie de 2754 m² libre de toute construction.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 novembre 2016 portant création d'un nouvel établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre issu de la fusion des communautés de communes Gâtine Autize, Val d'Egray et Pays Sud Gâtine

Vu l'arrêté préfectoral en date du 7 novembre 2019 portant modification des statuts

Vu la compétence obligatoire exercée en matière de développement économique

Vu l'acte de dépôt du lotissement de la zone de l'Avenir en l'étude de Me Saluden à Coulonges sur l'Autize

Vu la délibération en date du 19 septembre 2017 portant sur le transfert de la zone d'activité de l'Avenir située à Coulonges sur l'autize

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité DECIDE

de vendre le lot ZC 428 d'une superficie de 2754 m² à Monsieur GIRAUDIN ou à toute personne morale susceptible de se substituer à M GIRAUDIN , paysagiste

de fixer le prix de vente du lot à 5 € le m² hors taxe soit 6 € ttc

d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'acte de vente

de laisser le soin à l'acquéreur de choisir l'étude notariale pour signer l'acte de vente

dit que la recette sera imputée au budget annexe - zone d'activité de l'Avenir 1

11-REPRESENTATIVITE EXTERNE : PETR et SMEG -modification désignation délégués

Monsieur le Président informe qu'il convient de modifier la liste des délégués représentant la communauté de communes à divers instances externes.

VU le transfert de compétence en matière d'assainissement au Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine

VU l'adhésion au Pôle d'Equilibre Territoriale Rural

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité DECIDE

d'approuver les modifications de représentativité au sein des organismes externes comme suit :

Syndicat mixte des Eaux de la Gâtine :

Commune de XAINTRAY : M BERNIER Bernard est nommé titulaire et M BOUNIOT Frédéric suppléant.

Syndicat Mixte de la Gâtine- Pole d'Equilibre Territoriale Rurale

Suite à la démission de M Jamonneau Pascal du conseil municipal de St Christophe sur Roc, M ATTOU Yves est nommé suppléant de M LEMAITRE Thierry, titulaire

12-INFORMATIONS DIVERSES :

- maison de santé à Coulonges sur l'Autize

M Rimbeau évoque l'avenir médical du territoire avec des médecins vieillissant et leur mobilisation à rechercher des remplaçants.

Cet avenir passera par un projet de santé élaboré par les professionnels actuellement en préparation pour envisager une maison de santé sur le secteur de Coulonges.

Le Plui tient compte de ce projet sur un terrain dédié.

Le cabinet existant comprend 4 médecins. Une extension est possible avec un financement public/privé envisageable qui couvrirait l'investissement.

La séance est levée à 23h30

Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU

Le secrétaire
Jean-François FERRON